

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME
8 rue Renoir
14 000 CAEN

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2009

Cabinet CFG
Christophe DEVEDEAU - HESNARD
Commissaire Aux Comptes
7, rue F. Buisson – Saint Contest
BP 90010
14651 CARPIQUET CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels du COMITE DEPARTEMENTALE DU TOURISME, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Subvention de fonctionnement :

Nous nous sommes assurés, par sondage, de la réalité des dépenses engagées au titre de la subvention reçue du Conseil Général du Calvados.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

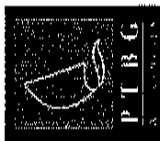
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Contest, le 03 juin 2010

Le commissaire aux comptes
Cabinet CFG
Christophe DEVEDEAU-HESNARD.

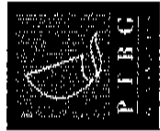




Comité Départemental du Tourisme

Bilan ACTIF 2009

	Exercice 2009	Exercice 2008
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles	+62 501	+ 60 566
Amortissements	-62 301	-60 566
Dépôt de garantie	200	320
Total	200	320
Actif circulant		
Avances et acomptes versés	14 972	5 563
Clients et comptes rattachés	19 135	22 807
Créances sur l'Etat et Org.sociaux	273	314
Valeurs mobilières de placement	549 379	642 909
Disponibilités	2 221	2 586
Charges constatées d'avance	57 355	19 054
Total	643 336	693 233
TOTAL ACTIF	643 536	693 553



Comité Départemental du Tourisme

Bilan PASSIF 2009

	Exercice 2009	Exercice 2008
Fonds propres		
Reserves indisponibles	10 671	10 671
Report à nouveau	235 396	87 586
Résultat comptable exercice	5 468	147 810
Total	251 534	246 067
Provisions / risques et charges		
Provisions sur salaires (CP)	104 155	94 600
Provisions pour risques et charges	111 719	88 793
Total	215 874	183 393
Fonds Dédiés		
Fonds Dédiés sur actions	3 546	16 025
Fonds Dédiés sur investissements	1 838	1 893
Total	5 384	17 918
Dettes		
Banque	0	0
Dettes fournisseurs	81 842	173 158
Avances clients	900	
Dettes fiscales et sociales	88 002	73 017
Autres Dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
Total	170 743	246 175
TOTAL PASSIF	643 536	693 553



Comité Départemental du Tourisme

Compte de Résultat 2009

	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits exploitations	2 685 836	2 700 719
Report des ressources	17 918	124 032
Reprises et transferts	184 137	179 844
Autres produits	44	146
Produits d'exploitation	2 887 935	3 004 741
Achats actions et foncion.	466 069	481 305
Charges externes	1 042 081	1 068 890
Impôts et taxes	103 999	92 041
Salaires et traitements	739 565	666 599
Charges sociales	326 401	293 333
Amortissements et provisions	217 928	185 307
Engagement à réaliser	5 384	17 918
Autres charges	219	4 283
Charges d'exploitation	2 901 646	2 906 277
Résultat d'exploitation	-13 710	98 464
Produits financiers	19 273	49 768
Charges financières	8	153
Résultat financier	19 265	49 615
Résultat Courant	5 554	148 079
Produits exceptionnels	54	0
Charges exceptionnelles	141	270
Résultat Exceptionnel	-87	-270
Excédent ou Perte	5 468	147 809

Comptes inscrits au Grand Livre de la Communauté de Développement Local de la Région de la Grande Rivière

Annexe aux Comptes Annuels au 31 décembre 2009

- Principe d'Arrêté des comptes

Permanence des méthodes sur le plan comptable pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009. Ceux-ci sont établis en tenant compte des créances acquises et des dettes engagées.

- Convention

Une convention est établie avec le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme du Calvados.

Celle-ci précise que le Conseil Général met à disposition du Comité les locaux, prend en charge l'électricité, le chauffage, l'eau et l'installation téléphonique, ainsi que la plus grande partie des équipements informatiques.

- Analyse des comptes

Les points essentiels qui caractérisent l'année 2009 sont les suivants :

- Malgré des subventions sur l'exercice 2009 en augmentation de près de 1% par rapport à 2008 et un report de ressources au 1^{er} janvier 2009 de 18 K€, le résultat d'exploitation est négatif de 14 K€ ;
- le résultat financier ressort à 19 K€ constatant les plus values réalisées sur les cessions de valeurs mobilières de placement ;
- un résultat net positif de 5 K€.

- Réserve indisponible

Ce poste correspond à une réserve pour risques constituée sur l'exercice 2001 et destinée à couvrir les frais liés à une éventuelle cessation d'activité.

- Provision pour retraite

Les règles applicables en matière de retraite sont intégrées dans le calcul de la dotation comptabilisée sur cet exercice ; l'actualisation de la provision a été effectuée sur les bases suivantes :

- taux d'inflation : 1,5 % selon le barème INSEE
- taux de rendement : 3,75 % correspondant au taux de référence du marché obligataire
- taux de turn-over : 5,00 % linéaire.

- Investissements

Les investissements réalisés par le Comité Départemental du Tourisme du Calvados ont été comptabilisés en immobilisations sur l'exercice et amortis sur un an.

- Engagement d'actions

Ces engagements résultent d'une gestion progressive des opérations pluriannuelles. Le solde des engagements d'actions ressort à 3 545 € en 2009 contre au 31 décembre 2008 de 16 025 €, au 31 décembre 2007 de 124 032 €, 8 971 € au 31 décembre 2006 et 100 642 € à fin 2005.

- Subventions du Conseil Général

La partie des subventions reçues au titre de 2009 non utilisée à la clôture de l'exercice aux différents projets prédéfinis, a fait l'objet d'une inscription en fonds dédiés sur la seule partie des actions et investissements.

- Droit Individuel à la Formation

Le DIF (Droit individuel à la formation), mesure de la Loi du 4 mai 2004, est un dispositif de formation qui permet au salarié de capitaliser du temps de formation qu'il peut ensuite utiliser à son initiative, avec l'accord de son employeur.

Le salarié en CDI, ayant au moins un an d'ancienneté, a la possibilité de cumuler ses droits à la formation d'une année sur l'autre, pendant 6 ans au maximum (soit 120 heures).

Pour les salariés à temps partiel, ce droit est calculé prorata temporis.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié en accord avec son entreprise.

Monsieur Philippe GAY, avec la participation d'un responsable de l'AGEFOS, a réuni l'ensemble du personnel du CDT en novembre 2007 pour une information sur ce dispositif et pour sa mise en application à compter du 1^{er} janvier 2008.

L'en-cours du DIF a été calculé rétroactivement depuis mai 2004.

Au 1^{er} janvier 2009, le total des heures acquises par l'ensemble du personnel, s'élève à 1 484.50 heures.

En 2009, le personnel (présent au 31 décembre 2009) a acquis 464 heures et a utilisé 100 heures. Le solde s'élève au final à 1860.5 heures.

- Les 3 meilleures rémunérations de la Direction

Le directeur du CDT est le seul membre de la direction à bénéficier d'une rémunération, ainsi celle-ci ne sera pas mentionnée.